



**La Porte du Hainaut**  
Communauté d'Agglomération

**PROCÈS VERBAL  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

du Lundi 3 Avril 2017

à 17h00

(Convocation en date du Lundi 27 Février 2017)

---

**Présidence de :** M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux)

**Secrétaire de Séance :** M. Aymeric ROBIN (Raismes)

**Membres du Bureau en exercice :** 48

**Membres présents :** 38

M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux) – Président

Mme Jocelyne LOSFELD (Douchy-les-Mines), Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain), M. Francis BERKMANS (Escautpont), Mme Monique HERBOMMEZ (Sars-et-Rosières), M. Aymeric ROBIN (Raismes), M. Jacques LOUVION (Hordain), M. Yannick NISON (Hasnon), M. Christian MONTAGNE (Denain), M. Pascal JEAN (Neuville-sur-Escaut), M. Jean-François DELATTRE (Haspres), Mme Marie-Claire BAILLEUX (Haulchin), M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord), M. Jean-René BIHET (Lourches) - Vice-Président(e)s

Mme Annie AVÉ-DELATTRE (Wasnes-au-Bac), M. Alain BOERAEVE (Rosult), M. Jean-Noël BROQUET (Thun-Saint-Amand), M. Jean-Paul COMYN (Hérin), M. Jean-Michel DENHEZ (Lieu Saint-Amand), M. Michel DEWITTE (Bousignies), M. Waldemar DOMIN (Château l'Abbaye), M. Jacques DUBOIS (Nivelle), M. Patrick KOWALCZYK (Abscon), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (Flines-lez-Mortagne), M. Jean-Marie LECERF (Thiant), M. Michel LEFEBVRE (Douchy-les-Mines), M. Michel LEFEBVRE (Millonfosse), M. Bruno LEJEUNE (Oisy), Mme Carole LELEU (Brillon), M. Charles LEMOINE (Roelux), M. Jean-Claude MESSENGER (Lecelles), M. Christophe PANNIER (Bruille-Saint-Amand), M. Jean-Paul RYCKELYNCK (Haveluy), M. Bruno SALIGOT (Escaudain), M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-sur-Selle), Mme Bernadette SOPO (La Sentinelle), M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-Ostrevant), M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain) - Membres du Bureau

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :** 3

Vice-Président :

M. Michel BLAISE (Bellaing) a donné pouvoir à M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux)

Membre(s) du Bureau :

M. Norbert JESSUS (Trith-Saint-Léger) a donné pouvoir à M. Jean-Marie LECERF (Thiant)

M. André LEPRÊTRE (Wavrechain-sous-Faulx) a donné pouvoir à M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-Ostrevant)

**Membres absents excusés :** 7

Vice-Président : M. Salvatore CASTIGLIONE (Wallers)

Membre(s) du Bureau : M. Joël BEYAERT (Rumegies), M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde), M. Jacques DELCROIX (Wavrechain-sous-Denain), M. Éric DELVAUX (Avesnes-le-Sec), M. Bertrand HUART (Hélesmes), M. Jean-Marie HUART (Mastaing)

---

### **35/17B - Mission contractuelle à l'Aménagement du territoire : Délibération modificative**

La CAPH s'étant dotée de la compétence PLUi en octobre 2015, une expertise précise des procédures et missions d'urbanisme mises en place par la Collectivité a été rendue nécessaire.

Dans ce cadre, par délibération en date du 23 mai 2016, la CAPH s'est pourvue d'un agent contractuel sur un emploi à temps non complet dont les missions méritent désormais d'être renforcées en passant de 12 à 25 heures hebdomadaires.

Dans ce cadre, le Bureau Communautaire décide :

- de modifier la durée hebdomadaire de la mission d'expertise des procédures et missions d'urbanisme exercée par un agent contractuel à raison de 25 heures par semaine à compter du 15 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

---

### **36/17B - Second Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (Loi Sauvadet)**

Dans le cadre du décret d'application n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents, le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le second programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.
- de confier l'organisation des sélections professionnelles au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions et actes nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

Adoptée à l'unanimité

---

### **37/17B - Marché d'assurance dommages aux biens : Autorisation de signature d'un avenant n°3 supérieur à 5% relatif aux ajustements de cotisations pour 2017**

La cotisation d'assurance payable par La Porte du Hainaut au titre du marché qu'elle a souscrit est ajustée chaque année, en fonction de « variables » fixées contractuellement. Cet ajustement conduit à la conclusion d'un avenant.

L'avenant n°3 relatif à ce marché a pour objet de fixer le montant de la cotisation 2017 compte tenu :

- de l'indice FFB (Fédération Française du Bâtiment) en vigueur de 931,20,
- et de la mise à jour de la superficie déclarée, de 91 927 m<sup>2</sup> à 92 105 m<sup>2</sup> qui correspond à l'adjonction des superficies des habitations sises 145 Cité Schneider à Escaudain et 143 boulevard des Mineurs à Raismes.

La cotisation initiale en 2016 était de 59 574,99 € TTC + 134,70 € TTC pour le chapiteau installé lors de la Soirée des mérites associatifs en mai 2015.

La cotisation pour 2017 est de 59 679,21 € TTC.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 au marché M.13 50 01 AG relatif au Lot 2 : « Risques dommages aux biens » pour intégrer l'ajustement du montant de la cotisation pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

---

**38/17B - Marché d'assurance risques de responsabilités : Autorisation de signature d'un avenant n°4 supérieur à 5% sur le relatif à l'ajustement de la cotisation pour 2017**

La cotisation d'assurance payable par La Porte du Hainaut au titre du marché qu'elle a souscrit est ajustée chaque année, en fonction de « variables » fixées contractuellement. Cet ajustement conduit à la conclusion d'un avenant.

L'avenant n°4 relatif à ce marché a pour effet de réajuster le montant global dû annuellement à 9 549,58 € TTC dont 7 886,35 € TTC pour la 1<sup>ère</sup> partie de la prime calculée par rapport à la masse salariale de 7 235 188,31 € TTC et 1 663,23 € TTC pour la 2<sup>ème</sup> partie de la prime relative à la garantie individuelle accident. En 2017, cette augmentation de la prime annuelle représente une hausse d'environ 17 % par rapport au montant global initial de la prime.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 joint en annexe au marché M.13 47 03 AG relatif au lot 4 « Risques de responsabilités » afin d'ajuster le montant de la prime pour 2017 à hauteur de 9 549,58 € TTC pour tenir compte de l'évolution de la masse salariale soit une augmentation de 1 407,28 € TTC par rapport au marché initial.

Adoptée à l'unanimité

---

**39/17B - Plan Local d'Urbanisme de la commune de THIAN : Approbation de la modification simplifiée**

Le projet de modification simplifiée ne concerne que le plan de zonage et la partie réglementaire de la zone 1 AUb du PLU et notamment les articles régissant les aspects extérieurs et le stationnement afin :

- d'intégrer deux parcelles (AB320 et AB321) actuellement bâties et classées en zone UE dans le périmètre de la zone UC,
- d'uniformiser la gamme de couleurs autorisées pour la construction des bâtiments à usage d'activités sur l'ensemble de la zone,
- de corriger une erreur matérielle concernant la publicité sur la zone,
- de supprimer l'obligation de réaliser le stationnement poids lourd sur la parcelle privée, le cahier des charges de cession de terrain de la Chambre de Commerce et d'Industrie réglementant cet aspect.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de THIAN.
- d'autoriser Monsieur le Président de La Porte du Hainaut à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

---

---

#### 40/17B - Plan Local d'Urbanisme de la commune LA SENTINELLE : Approbation de la modification

La présente modification porte sur l'évolution du règlement en zone UE, zone urbaine destinée à accueillir des bâtiments liés aux activités économiques à caractère industriel, commercial, artisanal et tertiaire. L'article concerné est l'article UE10 qui régit la hauteur des constructions. Afin d'accueillir de nouvelles activités sur la zone et donc de permettre la création d'emplois, la hauteur maximale des constructions doit évoluer de 12 à 20 mètres.

La modification porte également sur la suppression de l'emplacement réservé n°7 situé rue de Vignes, d'une superficie de 625m<sup>2</sup> et sis sur la parcelle cadastrée AI 224. L'opération désignée pour cet emplacement est la création d'une sente piétonne. La commune a le projet de créer un cheminement piéton sur la zone du Vignoble, cependant l'emplacement réservé n°7 n'est plus concerné par le futur projet.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA SENTINELLE.
- d'autoriser Monsieur le Président de La Porte du Hainaut à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

---

#### 41/17B -Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) Denain et Louches: Autorisation de signature des marchés relatifs à la réalisation d'une étude urbaine pré-opérationnelle

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, une procédure d'appel d'offres restreint a été lancée pour l'attribution des marchés relatifs à la réalisation d'une étude urbaine pré-opérationnelle, à Denain et Louches.

Cette étude a fait l'objet d'une décomposition en 4 lots :

- Lot 1 : Volet urbain, paysager et économique,
- Lot 2 : Volet habitat privé,
- Lot 3 : Volet sociologique et peuplement,
- Lot 4 : Volet marketing territorial.

Après analyse des dossiers de consultation des candidats, la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 mars 2016 a décidé d'attribuer les marchés aux groupements dont les coordonnées et les montants sont repris ci-dessous :

Intitulé du lot	Sociétés attributaires	Montant € HT	Montant € TTC
Lot 1 : Volet urbain, paysager et économique	Groupe TANDEM+ (mandataire), Urban Eco, Utiliti	179 812,50	215 775
Lot 2 : Volet habitat privé	URBANIS	173 500	208 200
Lot 3 : Volet sociologie et peuplement	HB ETUDES ET CONSEILS	92 000	110 400
Lot 4 : Volet marketing territorial	ADEQUATION	93 700	112 440

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer, exécuter et régler les marchés relatifs à la réalisation d'une étude urbaine pré-opérationnelle à Denain et Louches dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ainsi qu'à signer tous les avenants éventuels d'un montant ne dépassant pas le seuil de 5% du montant des marchés initiaux.

Adoptée à l'unanimité

---

**42/17B - Quartier Sabatier à Raismes et quartier Schneider situé sur le territoire des communes d'Escaudain, Louches et Roelux : Autorisation de signature des marchés relatifs à la réalisation d'études pré-opérationnelles de requalification urbaine**

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'attribution des marchés relatifs à la réalisation d'études pré-opérationnelles de requalification urbaine des quartiers repris en objet.

Ces études ont fait l'objet d'une décomposition en 2 lots :

- Lot 1 : Le quartier Sabatier à Raismes,
- Lot 2 : Le quartier Schneider à Escaudain, Louches et Roelux.

Commission d'Appel d'Offres en date du 23 mars 2016 a décidé d'attribuer les marchés aux groupements dont les coordonnées et les montants sont repris ci-dessous :

Intitulé du lot	Sociétés attributaires	Montant € HT	Montant € TTC
<u>Lot 1</u> : Quartier Sabatier à Raismes	Groupement SEURA ARCHITECTES/VERDI/ BIOTOPE/EXTRACITE	138 649,87	166 379,84
<u>Lot 2</u> : Quartier Schneider à Escaudain, Louches, et Roelux	Groupement BLAU/PAYSAGES/ALT ERA	142 425	170 910

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer, exécuter et régler les marchés relatifs à réalisation d'études pré-opérationnelles de la requalification urbaine ainsi qu'à signer tous les avenants éventuels d'un montant ne dépassant pas le seuil de 5% du montant des marchés initiaux.

Adoptée à l'unanimité

---

**43/17B - VIF (Vivons en Forme) : Adhésion de la C.A.P.H. au programme porté par l'association Fleurbaix Laventie Ville Santé**

L'un des axes du Contrat de Ville 2015-2020 porte sur la Promotion et la Prévention en santé publique, avec pour objectif de développer le bien-être physique, mental et social des habitants des quartiers prioritaires.

La Porte du Hainaut a adhéré au programme EPODE sur la période 2008-2014. Aujourd'hui, la CAPH peut adhérer au programme national VIF (Vivons en Forme) pour l'ensemble de ses communes, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'en 2020, terme du Contrat de Ville.

Cette adhésion permettra à l'ensemble des communes volontaires de bénéficier gratuitement de la méthodologie expérimentée dans plus de 250 communes en France.

Aussi, le Bureau Communautaire décide :

- d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à l'association « Fleurbaix Laventie Ville Santé » pour le programme VIF (Vivons en Forme) pour une durée de 4 ans.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants, étant entendu que pour l'année 2017, le montant de la cotisation s'élève à 6 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et les avenants éventuels avec l'association.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **44/17b - ZAC du Marillon à Saint-Amand-les-Eaux : Acquisition de la parcelle AY 278 – Délibération Modificative**

Par délibération en date du 7 novembre 2016, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a décidé d'acquérir la parcelle n° AY 278 qui comprend l'habitation de M. et Mme GOUIN.

Afin de garantir la libération du bien au 31 octobre 2017 et avec l'accord du propriétaire, il est proposé d'inclure au projet d'acte une clause de jouissance différée. Ainsi, le vendeur continuerait de jouir du bien jusqu'au 31 octobre 2017. A titre de garantie, la CAPH paiera au moment de la signature de l'acte de vente la somme de 380 000 €, les 20 000 € restant à payer seront consignés dans les mains du notaire et ne seront versés au vendeur qu'à la libération des lieux. En outre, l'acte de vente prévoira une astreinte de 150 € par jour de retard, si les lieux n'étaient libérés à la date convenue.

Le Bureau Communautaire décide :

- de modifier la délibération n°210/16B du 7 novembre 2016, en décidant d'acquérir la parcelle AY n°278 en situation occupée à la SCI DASY, située au 32 Marillon à Saint-Amand-les-Eaux, et ce, pour un montant de 400 000 € HT. Les deux baux commerciaux consentis avec les sociétés SDMA et O'zones seront alors repris par La Porte du Hainaut.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **45/17B - Porte du Hainaut Développement : Subvention 2017**

Afin d'assurer la promotion et l'animation économique du territoire, La Porte du Hainaut s'appuie sur l'agence de Développement Porte du Hainaut Développement dont elle a initié la création.

Celle-ci a pour objectif général de mener toute action de prospection et de développement économique, conformément à ses statuts.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à l'agence de développement économique Porte du Hainaut Développement une subvention forfaitaire de fonctionnement pour 2017 d'un montant de 167 448 € et de renouveler la mise à disposition d'un bureau équipé et de moyens informatiques, bureautiques et téléphoniques (subvention en nature valorisée à hauteur de 13 285 €).
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

---

**46/17B - Dispositif d'aide aux TPE : Projet de développement SARL Garage Herbin à Avesnes le Sec - Rectification d'erreur matérielle**

Il s'agit de rectifier une erreur matérielle, portant sur l'octroi d'une subvention à l'investissement immobilier dans le cadre du projet d'aide au développement de la SARL Garage HERBIN à Avesnes le Sec (délibération n°216/16B en date du 7 novembre 2016).

Le Bureau Communautaire décide de valider la modification suivante afin de lire :

- cette aide sera versée à la SCI SGJH, dans les conditions suivantes :
  - un acompte de 50% sur présentation du bon de commande ou de tout justificatif pouvant en tenir lieu justifiant de l'engagement de tout ou partie des équipements subventionnés,
  - le solde sur présentation d'une copie des factures ou équivalent pour l'ensemble des équipements subventionnés.

au lieu de :

- cette aide sera versée à la SARL Garage Herbin, dans les conditions suivantes :
  - un acompte de 50% sur présentation du bon de commande ou de tout justificatif pouvant en tenir lieu justifiant de l'engagement de tout ou partie des équipements subventionnés,
  - le solde sur présentation d'une copie des factures ou équivalent pour l'ensemble des équipements subventionnés.

Adoptée à l'unanimité

---

**47/17B - 10<sup>ème</sup> Salon des Métiers et du recrutement : Subvention 2017**

Chaque année depuis 2008, Pôle emploi, la CAPH, la CAVM et la Maison de l'Emploi du Valenciennois organisent un salon des métiers et du recrutement avec comme fil conducteur, la préparation du public, l'orientation, les parcours formation, la création d'entreprise et bien entendu, la rencontre des demandeurs d'emploi avec des entreprises qui recrutent.

Le Salon 2017 se déroulera le 3 octobre prochain sur le site minier de Wallers Arenberg.

Pôle Emploi, les 2 Communautés d'Agglomération et la Maison de l'Emploi du Valenciennois proposent de reconduire l'organisation de cette manifestation avec comme porteur financier la Maison de l'Emploi.

Le budget prévisionnel 2017 s'élève à 23 000 € TTC. La contribution maximale de la CAPH s'élèverait à 10 000 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- de financer le 10<sup>ème</sup> Salon des Métiers et du Recrutement par le versement à la Maison de l'Emploi du Valenciennois, d'une subvention forfaitaire de 10 000 € sur un budget prévisionnel de 23 000 €.

Adoptée à l'unanimité

---

#### 48/17B - Clubs sportifs et Centre Médico-sportif : Subventions 2017

Dans le cadre de l'intérêt communautaire des compétences et le développement en matière sportif sur le territoire, le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer pour l'année 2017, les subventions aux associations sportives et au Centre Médico-sportif, pour un montant total de 1 861 193,93 € dont le détail est repris ci-dessous.

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE	NIVEAU	MONTANT DE LA SUBVENTION 2017
Association SPORT de la Porte du Hainaut (CMS)		52 250,00 €
Association Volley Club Bellaing Porte du Hainaut	Nationale 1 Masculin	165 102,45 €
Association Hand Ball Club PH	D2 Féminin	343 963,51 €
Association SCL DENAIN NATATION PH	Nationale 1A Féminin	40 612,50 €
Association ASCDV PH	Pro B Masculin	343 963,51 €
Association SCL DENAIN WATER POLO PH	Nationale 1 Masculin	63 175,00 €
Association SAINT AMAND NATATION PH HN	Nationale 2A Féminin	22 562,50 €
Association CONCORDE OLYMPIQUE TRITH BASKET PH	Nationale 2 Féminin	110 068,90 €
Association UNION HAINAUT BASKET ST AMAND	Ligue 1 Féminin Pro A	451 250,00 €
BASKET FEMININ ESCAUDAIN	Nationale 3 Féminin	68 793,06 €
Saint Amand Football Club	Division Honneur	68 590,00 €
AS Raismes	Promotion Honneur	36 100,00 €
Union Sportive Escaudain	Promotion Honneur	36 100,00 €
Iris Club Sentinellois	Promotion Honneur	36 100,00 €
Union Sportive Hordain	Promotion Honneur Régionale	22 562,50 €



- d'autoriser Monsieur le Président, à engager une démarche écrite auprès de l'Etat, de la Région Hauts-de-France, du Conseil Départemental du Nord, sollicitant des aides financières en faveur des activités du Centre Médico-sportif de La Porte du Hainaut.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions d'objectifs permettant de verser le solde de ces subventions aux clubs sportifs et au Centre Médico-sportifs, et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

Adoptée à l'unanimité

---

### INFORMATION – LANCEMENT DE PROCÉDURE

---

- **Information sur un lancement de procédure d'appel d'offres pour les études nécessaires à l'aménagement de la liaison économique routière Escaudain/Denain**

Après avoir aménagé le Parc des six Marianne à Escaudain et démarré les travaux d'aménagement de la ZAC des Pierres Blanches à Denain, la problématique de la connexion des deux pôles économiques est apparue opportune. Il s'agit, par la même, d'amplifier la dynamique économique existante et d'améliorer la qualité de la desserte du secteur.

Dans le cadre des études, une opportunité de raccordement direct à l'échangeur A31 sur l'A21 s'est présentée. Ce raccordement serait financé par l'Etat dans le cadre d'un avenant au Contrat Plan Etat/Région.

Afin de mener à bien ce projet, il apparaît aujourd'hui nécessaire de relancer cette consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen. Cette consultation sera soumise aux dispositions des articles 67 et 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

---

### QUESTIONS DIVERSES

---

- **Présentation des projets en lien avec le Pôle Métropolitain Hainaut Cambrésis**

Fait à Wallers, le 3 Avril 2017

Le Président

Alain BOCQUET



